

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN, Maire.

**Présents** : BOUSQUIE. CALVET. CASSEAU. CHAMBERT. GREZILIERES. GUILHEN. IMBERT. JONQUIERES. TRANIER. TROCHON. VIARGUES BRAVO.

**Représentés** : CABRIT S. par GUILHEN P. / CAVALIER B. par TROCHON P.

**Absente excusée** : GOORIS Clémentine / VECHAMBRE Muriel

**Secrétaire de séance** : Monsieur Loïc IMBERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la dernière séance, en date du 17 septembre 2020.

### **1) LOCAL PROFESSIONNEL : SALON DE COIFFURE – REVISION DU LOYER DURANT LE DEUXIEME CONFINEMENT**

Après discussion, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 5 abstentions, décide que le loyer de Madame Sophie LASSERRE du mois de novembre 2020 soit gratuit ainsi que celui du mois de décembre 2020 si le confinement perdure. Cette aide sera versée sous forme de subvention de fonctionnement du budget communal 2020.

### **2) REDEVANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la participation de l'entretien du réseau d'assainissement pour tous les usagers raccordables. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2021 la part fixe et la part variable selon les montants suivants :

- Part fixe : 50€00
- Part variable : 0€84
  
- Part Agence de l'eau : 0€25

### **1) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales, impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS). Il propose à chaque conseiller d'en prendre connaissance. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le RPQS 2019 de l'assainissement collectif de la commune.

**2) ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LE MAZET » - SECTION ZS N°12**

Suite à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie d'un chemin rural, section ZS n°12 au lieu-dit « Le Mazet » qui s'est déroulée du 06 juillet au 26 juillet 2020, aucune réclamation, ni observation n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à la vente d'une superficie de 1112 m<sup>2</sup> à Monsieur Serge LOUPIAS au prix de 1€20 le m<sup>2</sup>.

**3) ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « L'ESTANG ROUX » - SECTION ZA N°38 ET ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA N°22 AINSI QU'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA N°35 APPARTENANT AUX CONSORTS MAYRAND**

D'une part, suite à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie d'un chemin rural, section ZA n°38 au lieu-dit « L'Estang Roux » qui s'est déroulée du 06 juillet au 26 juillet 2020, aucune réclamation, ni observation n'a été formulée.

D'autre part, la commune de MORLHON LE HAUT souhaite acquérir une partie de la parcelle ZA n°22 d'une superficie 36 ca et une partie de la parcelle ZA n°35 d'une superficie de 61 ca appartenant aux consorts MAYRAND afin de régulariser l'emprise du chemin rural et mettre à jour le cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable :

- à la vente d'une superficie de 1270m<sup>2</sup> à Mr et Mme PETITDEMANGE François et Sandie au prix de 1€20 le m<sup>2</sup>,
- à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZA n°22 d'une superficie de 36ca et une partie de la parcelle ZA n°35 d'une superficie de 61ca appartenant aux consorts MAYRAND.

**1) MODIFICATION PORTEE A LA DELIBERATION DU 17 JANVIER 2017 INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le RIFSEEP au regard des bénéficiaires : titulaires et stagiaires. Une discussion s'engage entre l'ensemble des membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité n'étant pas favorable à l'attribution du RIFSEEP pour les agents contractuels de droit public, décide de ne pas attribuer le RIFSEEP à ces agents.

**Questions diverses :**

► **Local commercial (grange du curé) :** monsieur le Maire rappelle aux élus, qu'une annonce sur le bon coin a été effectuée mi-septembre et qu'aucune proposition de location par des professionnels de santé ou autre, n'a été demandée. Il propose à l'ensemble des élus d'aménager le local en logement. Les élus valident la proposition de Monsieur le Maire.

► **Projet d'agrandissement de l'école publique :** la commune a sollicité Aveyron Ingénierie afin

de lui confier une mission : étude de faisabilité relative à l'agrandissement de l'école. Une première réunion de démarrage a eu lieu ; l'objet était de faire un premier état des lieux des besoins. Une convention sera signée entre Aveyron Ingénierie et la commune qui précisera le contenu de la prestation et son phasage (faisabilité fonctionnelle, technique, financière,...)

► **Projet d'aménagement du lac et création de chemins de randonnée :**

❖ **projet aménagement du lac :** aire de camping-car, parcours de santé, aire de pique-nique, réalisation d'un petit ponton de pêche,

❖ **création de chemins de randonnée.**

Une réunion de travail sur le développement touristique de la commune a eu lieu au mois d'octobre avec les services du Département (direction du tourisme du Conseil Départemental – direction de l'aménagement de l'espace pour la partie itinéraires de randonnée et Madame MAZARS, conseillère Départementale).

► **Lac de MORLHON LE HAUT : changement de catégorie piscicole :** Une demande de classement du plan d'eau de Morlhon en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole a été demandée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

► **Service civique à l'école :** Le Ministère de l'Education Nationale est investi dans le Service Civique et propose des missions au sein de ses établissements scolaires. C'est donc mademoiselle Gaëlle SEGONDS qui effectuera son service civique à l'école publique de notre commune. Elle interviendra en complément de ce qui est déjà engagé par l'école. Cette volontaire débutera sa mission le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour une durée de 6 mois.

► **Illuminations de Noël :** De nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année vont être installées au niveau du bourg, début décembre 2020.

► **Panneau d'affichage pour les associations :** Un panneau d'affichage sera installé tout près de l'école d'ici quelques semaines.

► **Projet de solaire photovoltaïque au sol sur le terrain communal à proximité du lac :** Ce projet avait déjà été évoqué par l'ancienne équipe municipale et les nouveaux élus ont donné leur accord pour que ce projet se concrétise.

► **Page facebook :** Monsieur Benoît GUILHEN a créé une page facebook. Des administrateurs ont été désignés (GREZILIERES Julie – VIARGUES BRAVO Stéphanie – GOORIS Clémentine et CASSEAU Patricia), afin de maintenir une gestion de la page.

► **Rapport d'activité du Sydom :** Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2019.

► **Commission travaux :** La commission se réunira le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 20h30 à la Mairie.

VU PAR NOUS, PHILIPPE GUILHEN, MAIRE DE LA COMMUNE DE MORLHON LE HAUT, POUR ETRE AFFICHE, LE 23 NOVEMBRE 2020, AU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

FAIT à MORLHON LE HAUT, le 23 novembre 2020

Le Maire : Philippe GUILHEN